

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1977 B 00036

Numéro SIREN : 307 571 000

Nom ou dénomination : BDO IDF

Ce dépôt a été enregistré le 13/04/2022 sous le numéro de dépôt 6721

SAS BDO IDF

7 rue du Parc de Clagny

78000 VERSAILLES

Etats Financiers

du 01/10/2020 au 30/09/2021

DocuSigned by:

Arnaud Naudan

9EE9AEBAFDC2402...



Comptes Annuels

Compte de résultat

	30/09/2021	30/09/2020	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	20 224 957	18 812 264	1 412 693	7,51
Chiffre d'affaires net	20 224 957	18 812 264	1 412 693	7,51
<i>Dont à l'exportation et livraisons intracomm.</i>	137 348	168 638	-31 290	-18,55
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	145 334	4 768	140 566	NS
Reprises sur provisions (& amort.), tsf charges	715 893	514 564	201 329	39,13
Autres produits	5 133	5 825	-693	-11,89
Total produits d'exploitation (I)	21 091 316	19 337 421	1 753 895	9,07
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats matières premières et autres approvts				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)	6 557 991	6 416 690	141 300	2,20
Impôts, taxes et versements assimilés	497 974	563 396	-65 422	-11,61
Salaires et traitements	8 391 113	7 617 163	773 950	10,16
Charges sociales	3 899 727	3 397 426	502 301	14,78
Dotations aux amortissements et dépréciations:				
- Sur immobilisations : dotations aux amortiss.	152 902	145 357	7 545	5,19
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciat.				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.	358 544	321 260	37 284	11,61
- Pour risques et charges : dotations aux provis.	206 331	109 512	96 819	88,41
Autres charges	9 228	56 982	-47 754	-83,81
Total charges d'exploitation (II)	20 073 809	18 627 786	1 446 024	7,76
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 017 507	709 635	307 872	43,38
Quotes-parts de résultat sur opérations				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)	90 871	235 395	-144 524	-61,40
D'autres valeurs mobilières et créances actif im				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	260	22	238	NS
Reprises sur provisions et dépréciat.et tsf charg	5 785		5 785	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mob.de pl				
Total produits financiers (V)	96 916	235 417	-138 501	-58,83
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciat.				
Intérêts et charges assimilées (4)	18 020	15 023	2 997	19,95
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières				
Total charges financières (VI)	18 020	15 023	2 997	19,95
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	78 896	220 394	-141 498	-64,20
RESULTAT COURANT avant impôt	1 096 403	930 029	166 373	17,89

Compte de résultat (suite)

	30/09/2021	30/09/2020	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	926		926	
Sur opérations en capital	250	868 449	-868 199	-99,97
Reprises sur provisions et dépréciation et tsf charges				
Total produits exceptionnels (VII)	1 176	868 449	-867 273	-99,86
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	82 260	7 500	74 760	996,80
Sur opérations en capital	5 785	565 472	-559 687	-98,98
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provis.	2 184	16 313	-14 129	-86,61
Total charges exceptionnelles (VIII)	90 229	589 285	-499 056	-84,69
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
	-89 052	279 164	-368 217	-131,90
Participation des salariés aux résultats (IX)	47 915	32 483	15 432	47,51
Impôts sur les bénéfices (X)	223 728	213 128	10 600	4,97
Total des produits (I+III+V+VII)	21 189 408	20 441 287	748 122	3,66
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	20 453 701	19 477 704	975 997	5,01
BENEFICE OU PERTE				
	735 707	963 583	-227 875	-23,65
<i>(a) Y compris :</i>				
<i>- Redevances de crédit-bail mobilier</i>				
<i>- Redevances de crédit-bail immobilier</i>				
<i>(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>				
<i>(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>				
<i>(3) Dont produits concernant les entités liées</i>	90 716	235 394	-144 678	-61,46
<i>(4) Dont intérêts concernant les entités liées</i>	3 980	13 260	-9 280	-69,98

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2021	Net 30/09/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	5 966	5 661	305	305
Fonds commercial (1)	6 639 000	217 700	6 421 300	5 817 226
Autres immobilisations incorporelles	846 129		846 129	685 362
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	1 897 061	1 499 716	397 345	397 440
Immobilisations corporelles en cours	185 249		185 249	
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	2 052 434		2 052 434	2 605 933
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	250 002		250 002	217 260
Autres immobilisations financières	151 452		151 452	160 848
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	12 027 292	1 723 077	10 304 215	9 884 373
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	5 329 907	582 420	4 747 487	5 137 875
Autres créances	1 508 651		1 508 651	1 067 327
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 287 387		2 287 387	2 636 151
Charges constatées d'avance (3)	146 982		146 982	158 951
TOTAL ACTIF CIRCULANT	9 272 927	582 420	8 690 507	9 000 304
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	21 300 219	2 305 497	18 994 722	18 884 677
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			698 883	607 499

Bilan passif

	30/09/2021	30/09/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	5 365 000	5 365 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 767 489	1 746 542
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	536 500	536 500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	234 139	266 300
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	735 707	963 583
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	53 122	52 522
TOTAL CAPITAUX PROPRES	8 691 957	8 930 446
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	226 331	120 000
Provisions pour charges	539 343	535 141
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	765 674	655 141
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	261 642	920 953
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 494 550	1 263 637
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 475 731	1 317 435
Dettes fiscales et sociales	3 532 280	3 305 944
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	184 245	115 650
Produits constatés d'avance	2 588 644	2 375 471
TOTAL DETTES	9 537 092	9 299 090
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	18 994 722	18 884 677
(1) Dont à plus d'un an (a)	861 136	843 624
(1) Dont à moins d'un an (a)	8 675 956	8 455 466
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Annexe 

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Les sociétés 4EXPERTISE, COFIEC ont fait l'objet d'une dissolution en application des dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du code civil entraînant la transmission universelle du patrimoine de ces sociétés à la société BDO IDF sans qu'il y ait lieu à liquidation en date du 01 Octobre 2020.

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'entreprise : SAS BDO IDF

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2021, dont le total est de 18 994 722 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 735 707 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2020 au 30/09/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en €.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets :
1 an
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : de 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : de 1 à 8 ans
- * Matériel informatique : de 1 à 8 ans
- * Mobilier : de 1 à 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Règles et méthodes comptables

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

Les engagements de l'entreprise en matière d'indemnités de départ à la retraite sont calculés suivant la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière tenant compte des dispositions de la Convention Collective, des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise, et d'une actualisation financière.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,88 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Table de taux de mortalité : (table INSEE 2003-2005)

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée consistant à présenter les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début de l'exercice	TUP	Augment.	Diminution	A la fin de l'exercice
- Fonds commercial	6 034 926	604 074			6 639 000
- Autres postes immobilisations incorporelles	685 667	166 428			852 095
Immobilisations incorporelles	6 720 592	770 503			7 491 095
- Install. générale agencés divers	1 068 955	20 164	5 423		1 094 542
- Matériel de transport			5 200		5 200
- Matériel bureau informatique et mobilier	715 818	36 754	131 443	86 698	797 318
- Immobilisations corporelles en cours			185 249		185 249
Immobilisations corporelles	1 784 774	56 918	327 315	86 698	2 082 309
- Autres participations	2 605 933			553 499	2 052 434
- Prêts et autres immobilisations financières	378 108	7 302	35 342	19 299	401 454
Immobilisations financières	2 984 041	7 302	35 342	572 798	2 453 888
ACTIF IMMOBILISE	11 489 406	834 723	362 657	659 496	12 027 291

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		327 316	35 342	362 658
Apports	770 503	56 918	7 302	834 723
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	770 503	384 234	42 644	1 197 381
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			572 798	572 798
Scissions				
Mises hors service		86 698		86 698
Diminutions de l'exercice		86 698	572 798	659 496

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Dans le cadre de la première application du règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifiant le règlement n°2014-03 de l'autorité des normes comptables relatif au Plan comptable général, les malis techniques de fusion inscrit au bilan à l'ouverture au poste fonds commercial, ont été affectés aux actifs sous-jacents.

L'affectation comptable à l'ouverture des malis techniques de fusion est la suivante :

- Fonds commercial : 639 627€
- la TUP avec le groupe COFIEC a généré un mali technique de 160 768€

Fonds commercial

	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global
Cientèle reçue en apport en 1993			143 889	143 889
Cientèle reçue en apport en 2001			2 286 735	2 286 735
Cientèle achetée en 2002	90 720			90 720
Cientèle reçue en apport en 2003 - TUP ECG			380 452	380 452
Cientèle reçue en apport en 2004 - TUP Val d'Oise			118 758	118 758
Cientèle achetée en Février 2005	15 000			15 000
Cientèle achetée en Décembre 2009	31 330			31 330
Cientèle achetée en Juin 2010	7 288			7 288
Cientèle reçue en apport en 2012 SARL PRGC			341 485	341 485
Cientèle reçue en apport en 2012 SARL BDO ABPR			195 608	195 608
Cientèle reçue en apport en 2013 SARL BDO SY DA			465 885	465 885
Cientèle reçue en apport en 2013 SARL BDO SY SE			1 417 776	1 417 776
Cientèle achetée en 2014	540 000			540 000
Cientèle reçue en apport 2021 - TUP COFIEC			209 465	209 465
Cientèle reçue en apport 2021 - TUP COFIEC			300 000	300 000
Cientèle reçue en apport 2021 - TUP 4EXPERTISE			94 609	94 609
Total	684 338		5 954 662	6 639 000

Dépréciation du fonds commercial : 217 700 €

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS BDO FINANCIAL SERVICES IDF 78000 VERSAILLES	12 600	105 702	100,00	4 796
SA BDO LES ULIS 91140 VILLEJUST	550 125	-338 824	99,98	317 025
SAS BDO VERSAILLES REVISION ET CONSEIL 78000 VERSAI	76 000	135 652	99,84	34 442
SARL ELLIPCE 78000 VERSAILLES	100 000	480 340	99,70	196 638
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	1 992 568	1 992 568			
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	TUP	Augment.	Diminution	A la fin de l'exercice
- Autres postes immobilisations incorporelles		5 661			5 661
Immobilisations incorporelles		5 661			5 661
- Install générales agencets divers	801 564	9 595	59 576		870 735
- Matériel transport			1 524		1 524
- Matériel bureau informatique et mobilier	585 769	35 000	93 386	86 698	627 457
Immobilisations corporelles	1 387 334	44 595	154 486	86 698	1 499 716
ACTIF IMMOBILISE	1 387 334	50 256	154 486	86 698	1 505 377

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 7 386 994 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	250 002		250 002
Autres	151 452		151 452
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	5 329 907	4 631 024	698 883
Autres	1 508 651	1 508 651	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	146 982	146 982	
Total	7 386 994	6 286 657	1 100 337
Prêts accordés en cours d'exercice	35 342		
Prêts récupérés en cours d'exercice	2 600		

Produits à recevoir

	Montant
Clients - Travaux en cours	684 715
Clients - Factures à établir groupe	719 859
Fourn. avoirs non reçus	4 333
Fourn. avoirs non reçus groupe	3 000
Prov. Charges soc. à recevoir	5 508
Divers produits à recevoir	10 333
Total	1 427 747

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 5 365 000,00 € décomposé en 214 600 titres d'une valeur nominale de 25,00 €.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 19/03/2021.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	963 583
Prélèvements sur les réserves	32 161
Total des origines	995 744
Affectations aux réserves	
Distributions	995 744
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	995 744

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/10/2020	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 30/09/2021
Capital	5 365 000				5 365 000
Primes d'émission	1 746 542		20 947		1 767 489
Réserve légale	536 500				536 500
Réserves générales	266 300	-32 161		32 161	234 139
Résultat de l'exercice	963 583	-963 583	735 707	963 583	735 707
<i>Dividendes</i>		995 744			
Provisions réglementées	52 522		600		53 122
Total Capitaux Propres	8 930 446		757 254	995 744	8 691 957

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	52 522	600		53 122
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	52 522	600		53 122
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		600		

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provision au début exercice	TUP	Apport	Dotations exercice	Apport	Reprises utilisées exercice	Reprises non utilis exercice	Provision à la fin exercice
Litiges	120 000			206 331		100 000		226 331
Pensions et obligation sur congés à payer et charges	535 141	74 423				70 222		539 343
Total	655 141	74 423		206 331		170 222		765 674
Répartition des do reprises de l'exerci								
Exploitation				206 331		170 222		

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 9 537 092 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	261 642	120 720	140 922	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	711 373	107 552	435 348	168 473
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 475 731	1 475 731		
Dettes fiscales et sociales	3 532 280	3 415 887	116 393	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	967 422	967 422		
Produits constatés d'avance	2 588 644	2 588 644		
Total	9 537 092	8 675 956	692 663	168 473
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	875 154			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	824 893			
(**) Dont envers les associés				

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 0 €.

Le montant Emprunts souscrits se décompose comme suit :

- Emprunts souscrits : 831 988€
- Emprunts issus de la fusion : 43 166€

Soit un total de 875 154€

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fourn.fact.non parvenues	876 992
Fourn.fact.non parvenues groupe	66 685
Int. courus s/emprunts groupe	1 800
Int courus C/C PM à Payer	3 980
Personnel - Prov.CP.RTT.13èMois	692 994
Personnel - Provision Primes	238 422
Personnel - Provision Intéressement	339 000
Personnel - Provision Participation	47 915
Personnel - Autres charges à payer	272 541
Prov.Charges soc. s/CP RTT 13èMois	304 585
Prov.Charges soc. s/Primes	104 522
Prov.Charges soc. à payer	20 278
Etat - charges à payer	25 634
Clients - Avoirs à établir groupe	7 075
Divers charges à payer	80 000
Total	3 082 423

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	146 982		
Total	146 982		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance Encours	2 588 644		
Total	2 588 644		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	30/09/2021
EXPERTISE COMPTABLE	11 548 090
AUDIT	4 618 582
SOCIAL	871 795
JURIDIQUE	849 996
CONSEIL	1 603 049
AUTRES	733 445
TOTAL	20 224 957

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

	30/09/2021	30/09/2020
Produits financiers de participation	90 871	235 395
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	260	22
Reprises sur provisions et transferts de charge	5 785	
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	96 916	235 417
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	18 020	15 023
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	18 020	15 023
Résultat financier	78 896	220 394

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	260	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	82 000	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	5 785	
Amortissements des immobilisations	1 584	
Amortissements dérogatoires	600	
Rentrées sur créances amorties		926
Produits des cessions d'éléments d'actif		250
TOTAL	90 229	1 176

Résultat et impôts sur les bénéfices

Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 26,5 %, fait ressortir une dette future d'impôt d'un montant de 704 545 €. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	53 122
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
<i>PV Sursis report impôt au 30/09/2001</i>	1 936 102
<i>PV Sursis report impôt au 30/09/2012</i>	56 681
<i>PV Sursis report impôt au 30/09/2012</i>	450 720
<i>PV Sursis report impôt au 30/09/2002</i>	132 224
<i>PV Sursis report impôt au 30/09/2012</i>	465 884
<i>PV Sursis report impôt au 30/09/2021</i>	160 768
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	3 255 501
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	57 498
Liés à d'autres éléments	
<i>IFC</i>	539 343
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	596 841
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la dette future d'impôt	704 545
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 26,5 %.	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/10/2013, la société SAS BDO IDF est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS BDO FRANCE.

L'impôt sur les sociétés du groupe est réparti entre les différentes filiales en fonction de leur résultat propre

Notes sur le compte de résultat

(méthode de neutralité).

Nature de la rubrique "Impôts sur les bénéfices"

	Montant
Crédit Impôt Mécénat	-10 708
Impôt sur les sociétés	234 436
TOTAL	223 728

Autres informations

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : BDO FRANCE

Forme : SAS

SIREN : 508948049

Au capital de : 2 819 297 €

Adresse du siège social :
43-47 Avenue Grande Armée
75116 PARIS

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées :
539 343 €

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 539 343 €

BDO IDF

Société par actions simplifiée d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes au capital de 5.365.000 €
Siège social : 7, rue du Parc de Clagny (78000) VERSAILLES
RCS VERSAILLES 307 571 000

PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE, EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE EN DATE DU 14 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 14 mars,
A 10 heures 30 minutes.

Les associés de la société **BDO IDF**, société par actions simplifiée au capital de 5.365.000 € divisé en 214.600 actions de 25 €, se sont réunis par voie de vidéo-conférence en Assemblée Générale mixte, extraordinaire et ordinaire sur convocation faite conformément aux statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Jean-François NOEL** en sa qualité de Président.

Monsieur Christophe SANGIORGIO est désigné comme secrétaire de séance.

La société **AVALLON AUDIT (A2)**, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Madame Sandrine DESQUAY et **Monsieur Bruno ROUYEZ**, membres du comité social et économique, régulièrement convoqués, sont présents.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 214.575 actions sur les 214.600 composant le capital social.

Le Président de séance constate que l'Assemblée est valablement constituée et qu'elle peut délibérer et prendre toutes les décisions à la majorité requise.

Le Président de l'Assemblée met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés, des membres du comité social et économique et du Commissaire aux comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- les comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2021,
- le rapport de gestion du Président,
- les rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2021 et sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'Assemblée,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le projet de texte des statuts de la Société modifiés.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

De la compétence de l'Assemblée Générale extraordinaire

- ✚ Modifications statutaires diverses.

De la compétence de l'Assemblée Générale ordinaire

- ✚ Rapports du Président et du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2021 ;
- ✚ Approbation desdits comptes annuels et quitus à la direction ;
- ✚ Approbation des dépenses visées à l'article 39-4 du Code général des impôts ;
- ✚ Affectation du résultat ;
- ✚ Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- ✚ Nomination d'un nouveau Président ;
- ✚ Nomination d'un nouveau Directeur Général ;
- ✚ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et des rapports du Commissaire aux comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

(MODIFICATIONS STATUTAIRES DIVERSES)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les explications du Président, décide de modifier l'article 14.1 des statuts de la Société comme suit :

« **14.1 Le Président**

La Société est dirigée par un Président, personne physique ou morale, choisi parmi les associés inscrits à l'Ordre des Experts-Comptables et sur la liste des Commissaires et nommé, par décision adoptée par un ou plusieurs associés représentant la majorité simple des voix attachées aux actions composant le capital social.

[...]

La durée du mandat du Président, personne physique ou morale, est fixée par la décision de la collectivité des associés.

Le mandat du Président, personne physique ou morale, est renouvelable sans limitation. »

Ce qui suit cet alinéa demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DEUXIEME RESOLUTION

(RAPPORTS DU PRESIDENT ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES -
APPROBATION DES COMPTES - DEPENSES SOMPTUAIRES - QUITUS)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président sur l'activité de la Société et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2021, approuve lesdits rapports ainsi que lesdits comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 30 septembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice de 735.707 €.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président et aux Directeurs Généraux de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

(AFFECTATION DU RESULTAT)

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2021, s'élevant à 735.707 €, de la façon suivante :

Origine

Capital :	5.365.000 €
Primes d'émission, de fusion, d'apport :	1.767.489 €
Réserve légale :	536.500 €
Autres réserves :	234.139 €
Résultat de l'exercice :	735.707 €

Affectation du résultat

Distribution de dividendes :	729.640 €
Le solde au poste « Report à nouveau »	6.067 €

Le poste « Report à nouveau » sera ainsi porté de 234.139 € à 240.206 €

Le dividende brut à répartir entre les associés est ainsi fixé à 3,40 € par action. Il serait mis en paiement selon les modalités juridiques, sociales et fiscales ci-après :

- ✚ Sur le plan juridique, la mise en paiement de ces dividendes interviendrait au plus tard le 30 juin 2022, par chèque, virement bancaire ou par inscription au crédit des comptes courants des associés bénéficiaires.
- ✚ Sur le plan social, les dividendes bruts versés aux personnes physiques dont le domicile fiscal est situé en France feraient l'objet lors de leur mise en paiement, d'un prélèvement forfaitaire unique de 30 % composé de : 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % au titre des prélèvements sociaux.

- ✚ Sur le plan fiscal, les dividendes versés aux personnes physiques dont le domicile est situé en France seraient éligibles à la réfaction prévue à l'article 158, 3°-2 du Code général des impôts et font l'objet, lors de leur mise en paiement, d'une retenue de 12,8 % correspondant au prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'Assemblée Générale prend acte que :

- Le montant brut des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021 éligible à la réfaction de 40 % s'élève à 98,60 € ;
- Les capitaux propres de la société s'élèvent à 7.962.317 € ;
- Les distributions de dividendes suivantes ont été réalisées au titre des trois derniers exercices :

<i>Exercice</i>	<i>Montant total des dividendes distribués</i>	<i>Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % (actions détenues par des personnes morales)</i>	<i>Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % (actions détenues par des personnes physiques)</i>
30/09/2018	772.560 € (3,60 € par action)	772.426,80 €	133,20 €
30/09/2019	1.105.190 € (5,15 € par action)	1.104.999,45 €	190,55 €
30/09/2020	995.744 € (4,64 € par action)	995.576,96 €	167,04 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

(CONVENTIONS REGLEMENTEES)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les termes de ce rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

(NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT)

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Jean-François NOEL de son mandat de Président à compter de ce jour et décide de nommer, à compter du même jour, en qualité de nouveau Président, pour une durée illimitée :

La société BDO FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 2.493.093,60 euros
Siège social : 43-47 avenue de la grande armée (75116) PARIS
RCS PARIS : 500 492 004

La société BDO France, représentée par Monsieur Arnaud NAUDAN, exercera ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi et les présents statuts attribuent expressément.

Elle représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La société BDO France, représentée par Monsieur Arnaud NAUDAN, accepte les fonctions de Président et déclare n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

SIXIEME RESOLUTION

(NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL)

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Dominique PAQUIS de son mandat de Co-Directeur Général à compter de ce jour et décide de nommer, à compter du même jour, en qualité de nouveau Co-Directeur Général, pour une durée illimitée :

Monsieur Thierry PELAUT

Né le 5 septembre 1969 à PARIS (75)

De nationalité française

Demeurant 15, résidence de Montgermont à SAINT-SAUVEUR-SUR-ECOLE (77930)

Monsieur Thierry PELAUT exercera ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi et les présents statuts attribuent expressément.

Il représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Indépendamment des frais de représentation et de déplacement, **Monsieur Thierry PELAUT** pourra percevoir une rémunération pour l'exercice de ses fonctions de Président de la Société qui sera fixée lors d'une décision ultérieure.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Thierry PELAUT remercie l'Assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Directeur Général et déclare n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

SEPTIEME RESOLUTION

(POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES)

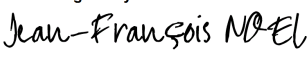
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au JOURNAL LA LOI, une marque de la société LEXTENSO dont le siège social est : La Grande Arche - Paroi nord - 1, Parvis de la Défense - 92044 Paris La Défense (552 119 455 RCS Nanterre) pour accomplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.


& & &

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.


De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

DocuSigned by:

4F435AF226684F7...

Jean-François NOEL
Président de séance

DocuSigned by:

3118A03BF22041F...

Christophe SANGIORGIO
Secrétaire de séance

DocuSigned by:

9EE9AEBAFDC2402...

Arnaud NAUDAN
Pour BDO FRANCE
Président nouvellement nommé
« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

DocuSigned by:

42558D98CE334CD...

Thierry PELAUT
Directeur Général nouvellement nommé
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »



Adresse postale

Boite Postale 10.105

95 rue de Lyon

89203 AVALLON CEDEX

Tél. 03 86 34 55 05

christelle.carre@groupe-excel.fr

BDO IDF

SAS au Capital de 5 365 000 euros

7 Rue du Parc de Clagny

78000 VERSAILLES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice Clos le 30 Septembre 2021

BDO IDF

SAS au capital de 5 365 000 Euros
Siège social : 7 Rue du Parc de Clagny
78000 VERSAILLES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

*Présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle
Du 14 Mars 2022*

Comptes Annuels – Exercice Clos le 30 Septembre 2021

Aux actionnaires de la société BDO IDF

Opinion

En exécution de la mission qui nous été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BDO IDF relatifs à l'exercice clos le 30 Septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 1^{er} Octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions légales de l'article L 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relative à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne :

- Le fonds commercial et le mali technique de fusion afférant à cet actif sous-jacent, dont les montants nets figurant au bilan au 30 Septembre 2021 s'établissent à 7 221 695 euros font l'objet d'un test de dépréciation selon les modalités décrites dans le paragraphe « Immobilisations incorporelles » des « Règles et méthodes comptables » de l'annexe.
Nos travaux ont consisté à :
 - apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations,
 - à revoir les calculs effectués par la société,
 - à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Avallon,
Le 25 Février 2022



AVALLON AUDIT (A2)

Représentée par
Christelle CARRE
Commissaire aux Comptes
Inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes
rattachée à la CRCC de Paris

ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 Septembre 2021

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.